



Pendant ces négociations extrêmement serrées par le timing imposé par la direction, vous êtes nombreux à nous avoir interpellés à ce sujet :

Suite à vos remontées auprès de nos élus, l'UNSA Aérien AF signe cet accord. L'ensemble des organisations syndicales représentatives au sol en a fait de même.

Voici les mesures obtenues :

▪ PRIME PEPA* DE 320 €

Cette prime renégociée, qui était à l'origine de 160 €, sera versée sur la paie de mars iso décembre 2022. Cette prime est non fiscalisable.

Eligibilité (règles URSSAF) : Tous les salariés éligibles en décembre 2021 recevront cette prime.

- Rémunération inférieure à 3 fois la valeur annuelle du Smic brut au cours des 12 mois précédents décembre 2021/ Avoir un contrat de travail à la date de 1^{er} versement en décembre 2021.
- Prime proratisée au temps de présence pour les absences sans soldes, les temps partiels et temps alterné.

▪ AUGMENTATION DE 8% DES IKV/IKS

Dès le 1er Avril et jusqu'aux prochaines NAO* 2023.

De nombreux débats ont été amenés, entre autres la différence pécuniaire entre IKV et IKS.

Pour votre information les représentants de l'UNSA Aérien SNMSAC ont été 2 fois au tribunal sur le sujet en 2005 et 2009. Les tribunaux avaient donné raison à la Direction.



Accroître le pouvoir d'achat reste au cœur de nos priorités et nous comptons sur votre soutien.

« Ensemble, nous sommes plus forts »

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués UNSA Aérien sur le terrain ou sur FB :
UNSA INFO ADM ou UNSA AF.

*PEPA : Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat

*NAO : Négociations Annuelles Obligatoires

Adhérer à l'UNSA Aérien SNMSAC

